



AUTORISATION DE SORTIR SEUL(E) DE L'ECOLE

Autorisation valable pour la durée de l'année scolaire 2023/2024

Je soussigné (e) Madame / Monsieur
responsable légal de l'enfant, scolarisé à l'école
Sainte-Marie des Bourdonnais en classe de, autorise mon enfant
à quitter l'école seul(e) à la fin des cours ou de l'étude, **tous les jours de
l'année scolaire .**

Fait à, le

Signature des parents :



Ne pas compléter si vous avez utilisé le document « Autorisation de sortir accompagné ».